



l'interdiction de fumer divise par deux le Co chez les non fumeurs

Rubrique : actualités - Date : jeudi 25 octobre 2007

Une interdiction totale de fumer dans les espaces clos diminue de moitié la pollution au monoxyde de carbone (CO) chez les non-fumeurs, selon une enquête (Help-COmets) réalisée dans 27 pays de l'UE auprès de 111.835 fumeurs et non-fumeurs qui ont soufflé dans un testeur.

Selon cette enquête, le COex (CO exhalé) moyen s'élève à 17,5 ppm (mesure de concentration), soit le double du maximum autorisé pour la pollution de l'air ambiant chez les fumeurs quotidiens. Pour chaque unité fumée, le COex augmente de 1,9 ppm après avoir fumé des cigarettes classiques et des cigarettes à rouler (2,5 ppm pour le haschisch, 3,8 ppm pour le cigare, 11 ppm pour le narguilé). Le COex moyen est de 3,9 ppm chez les non-fumeurs. Il est élevé dans les pays sans interdiction de fumer (5,2 ppm) et diminue dans les pays où le tabac est plus strictement réglementé (2,5 ppm).